Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240925-DEL20240925_23-AR
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

cerfa
N°12156*06

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
☒ **en numéraire (argent)**	☐ première demande	☐ **fonctionnement global**	☒ **annuelle ou ponctuelle**
☐ **en nature**	☒ renouvellement (ou poursuite)	☒ **projets(s)/action(s)**	☐ **pluriannuelle**

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées https://lannuaire.service-public.fr/) :

☐ **État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....

☐ **Conseil régional**.....
Direction/Service.....

☐ **Conseil départemental**.....
Direction/Service.....

☐ **Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....

☐ **Établissement public**.....

☐ **Autre (préciser)**.....

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240925-DEL20240925_23-AR
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : COMMUNE DE DAX MAIRIE

Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret: 214000887 00015

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

MAIRIE

COMMUNE DE DAX

RUE SAINT PIERRE

Code postal : 40107 Commune : DAX CEDEX

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DUBOIS Prénom : Julien

Fonction : Maire

Code postal : 40107 Commune : DAX CEDEX

Téléphone :0558568000 Courriel: Courriel : cabinet@dax.fr

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : DULON Prénom : Emmanuelle

Fonction : Cheffe de service

Téléphone : 05 58 56 59 89 Courriel : emmanuelle.dulon@dax.fr

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240925-DEL20240925_23-AR
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? ☐ oui ☒ non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? ☐ oui ☒ non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? *(indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)*

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales non ☒ oui ☐

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée : ☐

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240925-DEL20240925_23-AR
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du ..... au .....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

[3] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique *6 - Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☒

☒ Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 40 - CA du Grand Dax

☐ Hors contrat de la ville

Intitulé :

Accès à l'emploi des jeunes - Immersion Professionnelle Jeunes et Forum Jobs

Objectifs

- Favoriser la rencontre du jeune de 15 à 29 ans avec le milieu professionnel
- Repérer les divers freins à l'insertion et faciliter leur levée
- Organiser un repérage et un accompagnement spécifique pour les publics empêchés
- Donner des outils et informations nécessaires aux exigences du monde du travail
- Proposer un accompagnement global à des jeunes dacquois pour leur faciliter l'accès à un premier job d'été

Description

CONTEXTE

Dans le cadre de ses missions, la structure Information Jeunesse de Dax renseigne et propose un accompagnement à tous les jeunes de 13 à 29 ans, sans distinction, pour leur permettre de mieux appréhender le monde du travail et faciliter leurs démarches. Ainsi, elle les accueille dans ses locaux de façon spontanée ou sur rendez-vous, pour les renseigner, les conseiller et les accompagner sur les différentes démarches - exemple : aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation, aide aux démarches de recherche de stage, préparation au premier contact avec les employeurs (en direct ou par téléphone), préparation à l'entretien d'embauche, etc.. En fonction des demandes et des profils, elle les oriente si besoin, vers les autres acteurs de l'emploi locaux ou vers toute autre structure correspondant aux besoins identifiés.

Pour répondre de manière plus précise aux besoins des jeunes du territoire dans ce domaine, l'Info Jeunes de Dax complète l'offre depuis plusieurs années, en mettant en place le dispositif Immersion Professionnelle Jeunes et l'évènement Forum Jobs, auxquels sont associés les acteurs principaux de l'emploi des jeunes que sont la Mission Locale et Pôle Emploi. Pour en faciliter l'accès aux jeunes issus des quartiers politique de la ville, des actions sont mises en place en collaboration avec les référents de proximités identifiés par ces publics : la Maison des Citoyens et les associations implantées sur ces territoires. L'objectif est que 15 % des participants soient issus des quartiers Politique de la Ville. Tenant compte du contexte général et des bilans, des ajustements sont apportés chaque année.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240925-DEL20240925_23-AR
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Le dispositif « Immersion Professionnelle Jeunes » propose un accompagnement pour les dacquois âgés de 16 à 18 ans, facilitant l'accès à un premier job d'été. Son organisation permet de donner des outils et codes nécessaires aux exigences du monde du travail, notamment avec une mise en situation face à un employeur. Elle vise à développer l'autonomie et l'engagement du jeune ainsi qu'à lui faire connaître les lieux ressources et les acteurs de l'insertion professionnelle du territoire.

Le Forum Jobs aborde l'emploi de façon large : les démarches, les leviers, l'emploi des mineurs (qui sont très nombreux à venir à chaque édition), les opportunités de mobilité à l'étranger, la formation en alternance et l'apprentissage, la rencontre entre jeunes et recruteurs, la présentation d'alternatives pour étoffer son CV. En 2022 et 2023, l'évènement a attiré plus de huit cent personnes.

DÉROULEMENT POUR L'ANNÉE 2024

En fin d'année 2023, un premier contact a validé la reconduction de la collaboration avec la Maison des Citoyens et l'association Grand Dax Sports Loisirs et Culture pour Tous sur les deux actions. Le service jeunesse va s'appuyer sur un autre relai local avec l'association Cuyès Culture Loisirs.

Ainsi, début janvier, un pré-repérage sera effectué par les médiateurs et les bénévoles des associations. Des séances d'information sont programmées par la suite, sur les trois quartiers, ainsi que lors de temps d'activité des associations.

Ensuite, un accompagnement pourra être effectué au choix du jeune par un informateur jeunesse ou par la référente en insertion professionnelle, afin de réaliser les démarches nécessaires à l'action lui correspondant. Un accompagnement physique pourra également être mis en place par les partenaires, comme cela s'est fait l'année passée. Immersion Professionnelle Jeunes

La phase de dépôt des candidatures démarrera au 15 janvier jusqu'au 15 mars, dans la limite de 50 dossiers - le nombre de postes ayant diminué de 35 à 30 pour des raisons budgétaires. Les candidats indiquent leurs disponibilités de l'été et leurs souhaits de missions à effectuer. Ils joignent leurs CV et lettre de motivation. Les ateliers de l'emploi se dérouleront sous le format d'une plateforme, le mercredi 10 avril de 13h30 à 17h30 à la salle de la Tribune du stade Maurice Boyau de Dax. Les jeunes vont ainsi rencontrer différents partenaires qui leur apporteront des informations, des conseils voir des clés sur différents aspects : la législation, le CV et la lettre de motivation, son image et sa posture lors d'un entretien, l'utilisation des réseaux sociaux, les gestes de premiers secours et les équipements de sécurité. Les entretiens collectifs et individuels auront lieu sur quatre matinées durant les vacances de printemps (rendez-vous pris lors du dépôt du dossier). Lors de l'instruction des dossiers, la motivation du candidat et son profil (quotient familial et habitant sur un quartier Politique de la Ville) sont les deux critères prépondérant pris en compte. Une commission de délibération en présence des élus valide la liste des jeunes sélectionnés. Le courrier relatif à la décision de recrutement pour l'été sera reçu mi-mai.

La réunion d'information avec les familles ainsi que la rencontre entre les jeunes et les services les accueillant se déroulera en juillet, avant le démarrage de la première session. Lors des contrats, le suivi mis en place par les informatrices jeunesse référentes du dispositif, permet de réagir au plus vite afin de lever les freins éventuels et de proposer des adaptations pour le bon déroulement de la mission.

En parallèle, le service est toujours à la recherche de nouveaux partenaires privés pour intégrer le dispositif et faire évoluer l'offre de postes. Il va également explorer d'autres pistes afin de pouvoir proposer de nouvelles solutions en 2025. Forum Jobs

Organisée en partenariat avec la Mission Locale, Pôle Emploi et la CCI, l'édition 2024 se déroulera le vendredi 1er mars, à la salle de la Tribune du Stade Maurice Boyau. Se déroulant sur une journée entière, elle va séparer l'information sur la formation en alternance et l'apprentissage, les leviers, les autres opportunités de mobilité ou d'engagement, du temps « job dating » dédié uniquement aux majeurs. Elle proposera tout au long de la journée, des « espaces conseils » dédiés aux démarches (mon profil LinkedIn, ma photo de CV, j'améliore mon CV, les nouvelles modalités de recrutement, ...) et à la découverte de métiers ou de secteurs (avec des lunettes 3D). Pour répondre à la demande des mineurs de trouver un job d'été, sans générer de frustration de la part des jeunes et des entreprises sollicitées alors qu'elles ne recrutent que des majeurs, un livret va être réalisé par la Ville de Dax, compilant informations, conseils, ressources et liens vers des offres.

La campagne de communication démarrera en janvier, tout d'abord sur Dax, pour le dispositif Immersion Professionnelle Jeunes avec un affichage dans les lieux fréquentés par les jeunes, une diffusion aux

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240925-DEL20240925_23-AR
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

partenaires et des permanences en établissements scolaires. Ensuite, une seconde information dédiée au Forum Jobs sera effectuée sur l'ensemble du territoire du Grand Dax par un affichage (abris bus, lieux fréquentés par les jeunes), la diffusion via nos réseaux de partenaires et lors de permanences en établissements scolaires.

Les deux actions seront relayées sur les réseaux sociaux du service jeunesse et de la ville de Dax, ainsi que sur le site internet de la ville.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 6/15 ans
16/17 ans
18/25 ans
26/64 ans

Sexe : Mixte

Territoire :

Veuillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

CA du Grand Dax

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) **:**

Moyens matériels :

- mise à disposition de salles municipales, de mobilier, de matériel
- matériel informatique : ordinateurs, imprimante, vidéo-projecteur
- minibus
- supports de communication et de signalétique

Moyens humains :

- Service jeunesse : 5 informateurs jeunesse et 1 administratif
- Maison des Citoyens de la ville
- Associations Cuyès Culture Loisirs - Grand Dax Sports Loisirs et Culture pour tous
- Services support (informatique, communication, techniques)
- Partenaires Mission Locale, Pôle Emploi, CCI
- Services accueillant les jeunes (Ville, CCAS), E. Leclerc
- Intervenants prestataires : Infos Droit, conseillère en image professionnelle, Protection Civile, cabinet de recrutement

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)l'action/projet	30	0.8
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? ☐ oui ☒ non
Si oui, combien (en ETPT) :

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240925-DEL20240925_23-AR
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Date ou période de réalisation : du (le) 02/01/2024 au 30/09/2024

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

Des outils seront mis en place pour évaluer chaque phase du projet tant au niveau des jeunes que des professionnels (porteur de projet et partenaires). Immersion Professionnelle Jeunes

pour les candidats - les dossiers, un questionnaire de satisfaction lors des ateliers de l'emploi, un questionnaire de satisfaction en fin de contrat

pour les intervenants de la plateforme - une réunion de préparation et une réunion bilan

pour les services et entreprises - une réunion de préparation collective, un bilan individuel Forum Jobs

pour les visiteurs - un comptage à l'entrée, un questionnaire de satisfaction (pour recueillir des éléments quantitatifs et qualitatifs : nombre, genre, âge, qualification, lieu d'habitation, moyen d'information utilisé, niveau de satisfaction, etc.)

un formulaire d'inscription ainsi qu'un questionnaire d'évaluation à destination des participants permettront de recueillir les éléments relatifs au profil et à la satisfaction des structures

une réunion de bilan avec les partenaires permettra de revenir sur l'organisation Mobilisation des jeunes des QPV

réunion de préparation et réunion de bilan avec les partenaires pour chacune des deux actions

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 850

[4] Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget[5] du projet

Année 2024

CHARGES		RESSOURCES	
60 - Achats 1 400,00 €		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	600,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0,00 €
Achats matières et fournitures	800,00 €	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	0,00 €	Dotations et produits de tarification	0,00 €
61 - Service extérieurs		74 - Subventions d'exploitation 70 280,00 €	
Locations	0,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	4 500,00 €
Entretien et réparation	0,00 €	40-ETAT-POLITIQUE-VILLE	4 500,00 €
Assurance	0,00 €	Conseil-s Régional(aux)	0,00 €
Documentation	0,00 €	Conseil-s Départemental (aux)	0,00 €
62 - Autres services extérieurs 3 760,00 €		Communautés de communes ou d'agglomérations	5 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 660,00 € 390 € Info Droits 370 € Conseillère en image 300 € Protection civile 600 € Cabinet de recrutement	40-CA GRAND DAX	5 000,00 €
Publicité, publication	1 950,00 € 750 € Supports de communication et visuels 1200 € Guide à destination des mineurs	Commune(s)	60 780,00 €
Déplacements, Missions	150,00 €	DAX (40100)	60 780,00 €
Services bancaires, autres	0,00 €	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 €
63 - Impôts et taxes		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	0,00 €
Impôts et taxes sur rémunération	0,00 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	0,00 €
Autres impôts et taxes	0,00 €	Aides privées (fondation)	0,00 €
64 - Charges de personnel 65 120,00 €		Autres établissements publics	0,00 €
Rémunération des personnels	28 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	
Charges sociales	8 400,00 €		

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240925-DEL20240925_23-AR
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Autres charges de personnel Rémunération des 24 jeunes	28 720,00 €	756.Cotisations 758.Dons manuels - Mécénat 750.Autres produits de gestion courante	0,00 € 0,00 € 0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante Autres charges de gestion courante	0,00 €	76 - Produits financiers Produits financiers	0,00 €
66 - Charges financières Charges financières	0,00 €	77 - Produits exceptionnels Produits exceptionnels	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles Charges exceptionnelles	0,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions 789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs	0,00 €
68 - Dotation aux amortissements Dotation aux amortissements	0,00 €	79 - Transfert de charges Transfert de charges	0,00 €
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	0,00 €	Ressources propres affectées au projet Autofinancement (insuffisance prévisionnelle)	0,00 €
Charges indirectes Charges fixes de fonctionnement Frais financiers Autres charges indirectes Exédent prévisionnel (bénéfice)	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	87 - Contributions volontaires en nature 2 800,00 € 870 - Bénévolat 871 - Prestations en nature 875 - Dons en nature	0,00 € 2 800,00 € 0,00 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature 2 800,00 € 860 - Secours en nature 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 862 - Prestations 864 - Personnel bénévole	0,00 € 2 800,00 € 0,00 € 0,00 €		
Total des Charges	**73 080,00 €**	**Total des ressources**	**73 080,00 €**

[5] Ne pas indiquer les centimes d'euros.
[6] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs
[7] Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240925-DEL20240925_23-AR
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.